Étude sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Synthèse Rapport 2 : Les préconisations pour favoriser l'appropriation et le recours au dispositif de VAE

L'état des lieux des pratiques et des perceptions concernant la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) réalisé en phase 1 de l'étude a mis en évidence le très faible recours à ce dispositif par les entreprises, les quelques démarches repérées étant essentiellement à l'initiative du salarié.

Une démarche non prioritaire au sein des entreprises

Si les employeurs connaissent globalement l'existence de la VAE, la compréhension de son fonctionnement reste souvent partielle. Ainsi, les certifications accessibles, les étapes de la démarche, les interlocuteurs à mobiliser ou encore les modalités de financement sont insuffisamment maitrisées par les employeurs.
Les entreprises privilégient souvent, au moment d'un recrutement ou d'une évolution professionnelle, les compétences opérationnelles validées en situation de travail, ainsi, la certification n'est pas aujourd'hui considérée comme une priorité stratégique par de nombreuses entreprises. Dans cette perspective, la VAE peut être perçue comme un dispositif apportant une reconnaissance formelle des compétences, sans pour autant générer immédiatement de nouvelles compétences utiles à l'entreprise.

Un manque d'information pour les employeurs, les salariés, les conseillers

Une démarche perçue comme complexe et peu accessible

Les employeurs ont une vision administrative et académique de la VAE. Le candidat doit analyser et formaliser son expérience professionnelle afin de démontrer sa maîtrise des compétences en cohérence avec celles inscrites dans un référentiel de certification. Cet exercice peut apparaitre comme théorique et peut représenter une réelle difficulté pour les salariés disposant d'un faible niveau de qualification.
À cette complexité s'ajoute un frein d'ordre psychologique qui est la crainte de l'échec qui peut dissuader certains salariés à s'engager dans un processus perçu comme exigeant et long.

Un manque d'information et d'accompagnement des acteurs

Le second obstacle identifié concerne le manque d'information et d'accompagnement des différents acteurs.
Majoritairement, les employeurs indiquent connaître l'existence de la VAE. En revanche, ils en maîtrisent peu les modalités concrètes de mise en œuvre et ont du mal à initier des projets de VAE individuelle ou collective.
Les salariés disposent souvent d'informations insuffisantes sur le dispositif et sur les structures susceptibles de les accompagner. Par ailleurs, les conseillers chargés d'accompagner les entreprises ne sont pas toujours en mesure de fournir une information détaillée sur la VAE, notamment en raison du faible nombre de demandes traitées.

L'identification des certifications et des compétences

Le système français de certification se caractérise par une grande diversité de diplômes, de titres professionnels et de

certificats de qualification professionnelle (CQP) ce qui rend difficile la recherche de la certification pertinente.
De plus, les référentiels de certification reposent sur une formalisation théorique des compétences, ce qui rend parfois difficile l'établissement d'un lien direct avec les activités réalisées sur le terrain.

Des expériences qui n'ont pas abouti et des questionnements sur le rôle de l'employeur

Certaines expériences de VAE montrent que le dispositif peut produire des résultats positifs à condition qu'il soit intégré dans une démarche structurée et accompagnée. Plusieurs projets collectifs ont notamment permis de valoriser les compétences de salariés non diplômés, de favoriser leur évolution professionnelle et de les fidéliser. Les projets de VAE collective bénéficient d'une dynamique de groupe, d'un accompagnement renforcé et d'une meilleure articulation avec les besoins de l'organisation.

Des expériences réussies qui s'appuient sur un élément déclencheur

Toutefois, certaines expériences ont également révélé les limites du dispositif. Dans plusieurs cas, les démarches engagées n'ont abouti qu'à une validation partielle des compétences. Or, les dispositifs d'accompagnement et de financement sont souvent centrés sur la préparation au jury, sans prévoir systématiquement une phase de formation nécessaires à l'obtention complète de la certification.

Des opportunités de développement

La réforme engagée par les pouvoirs publics vise à simplifier le dispositif et à renforcer la coordination entre les acteurs. La création de la plateforme nationale France VAE constitue une innovation destinée à produire une communication claire, à centraliser les certifications accessibles et à faciliter l'accompagnement des candidats.
Par ailleurs, la structuration des certifications en blocs de compétences permet d'envisager des validations partielles qui peuvent être complétées par de la formation.
Les réflexions actuelles portent également sur le développement de modalités d'évaluation des compétences davantage fondées sur la mise en situation professionnelle. Cette approche pourrait faciliter l'accès à la certification pour les salariés les moins qualifiés.

Les orientations stratégiques pour favoriser l'accès à la certification

L'étude souligne qu'il est plus pertinent de promouvoir une stratégie globale d'accès à la certification plutôt que de se focaliser uniquement sur le développement de la VAE qui constitue une modalité parmi d'autres permettant d'obtenir une certification,
Ainsi, plusieurs orientations stratégiques sont proposées :
La première consiste à promouvoir la certification afin de mieux faire comprendre ses bénéfices en termes de professionnalisation, de sécurisation des parcours professionnels et d'attractivité des organisations.
La deuxième vise à clarifier le rôle de la VAE dans les parcours professionnels et à sécuriser les démarches jusqu'à l'obtention complète de la certification, notamment en développant des dispositifs d'accompagnement adaptés.
Enfin, la troisième orientation concerne l'accompagnement des organismes de formation afin de renforcer leur capacité à proposer des parcours de VAE conformes au cadre rénové.